

*COMMUNE  
DE HIRTZBACH*

**BULLETIN**



**COMMUNAL**

*DECEMBRE 2020*

## 1. **Informations paroissiales**

Suite au confinement, il n'y aura plus qu'une seule permanence d'assurée au presbytère de Hirsingue.

Elle aura lieu le **mercredi matin de 9h30 à 11h30**. Il faudra privilégier le contact téléphonique (Tél : 03.89.40.51.62).

**Pour garder le lien** avec les communautés, il est envisagé de préparer toutes les semaines un petit temps de prière pour le dimanche. Les personnes qui souhaitent recevoir cette proposition sont priées de nous envoyer leur adresse mail afin que nous puissions faire suivre le document.

**La demande est à envoyer à l'adresse suivante :**  
[paroisse.doyenne.hirsingue@orange.fr](mailto:paroisse.doyenne.hirsingue@orange.fr).

**Les églises restent ouvertes.** On peut faire une halte de prière mais il faut qu'elle soit brève et surtout en respectant les consignes sanitaires.

**Le viatique peut être donné.** Il suffit de contacter les prêtres en les appelant sur leur portable pour fixer un rendez-vous pour la rencontre.

**Pour la célébration des obsèques :** elle peut avoir lieu dans les églises mais avec un nombre limité à 30 personnes. Sur la communauté de paroisses, nous avons fait le choix de privilégier un temps de prière à l'église, mais sans chorale, afin que les familles puissent inviter un maximum de membres de leurs familles.

**Les baptêmes et les mariages ne sont pas autorisés pour le moment.**

Les cloches sonnent à 10h chaque dimanche jusqu'au déconfinement pour rappeler que nous sommes invités à vivre un temps de communion dans la prière avec les prêtres qui célèbrent au même moment.

**Inscriptions Profession de Foi et Confirmation suite au confinement**

Suite au nouveau confinement dû à la crise sanitaire, les inscriptions pour les jeunes nés en 2007 et voulant s'inscrire pour les **parcours Profession de Foi et Confirmation** se feront par mail [coop.jeunado@gmail.com](mailto:coop.jeunado@gmail.com) ou sms 0642910683

**Référents paroissiaux :**

- **Nos célébrants :**

- Vincent FRECHIN, curé doyen (Tél. : 03.89.89.44.55 ou 06.80.08.77.30) ;
- Robert TUMU (Tél. : 03 89 40 51 62 ou 06 77 57 11 20).

- Nos personnes relais :
  - Martine SCHWEIZER (Tél. : 07.87.96.25.19) ;
  - Samuel GRAFF, référant à la Communauté de Paroisses (Tél. : 03.89.40.99.94) ;
  - Claire MUNCK pour les intentions de messe (Tél. : 03.89.40.15.94) ;
  - Gérard VERSINI, à contacter via la Mairie, en cas de décès.
- Consultez le site internet : [www.coeur-du-sundgau.fr](http://www.coeur-du-sundgau.fr)
- Toutes les informations importantes sont également affichées à la porte de l'église. La Chapelle Ste Affre et l'église sont ouvertes tous les jours (prière de laisser la porte fermée pour des raisons de propreté).

## **2. Calendrier des manifestations**

Une omission involontaire s'est produite lors de la publication des manifestations annoncées par les associations locales en 2021. Nous prions l'association Hirtzbach Loisirs et Créations de nous en excuser.

Ajout au calendrier des manifestations 2021 :

- Association Hirtzbach Loisirs et Créations  
20 juin 2021 : Bourse aux vêtements

L'Association proposera d'autres animations durant l'année, en fonction de l'évolution de la situation sanitaire. Elles seront annoncées par le biais du présent bulletin.

## **3. Communiqué de la Bougeotte**

Une erreur s'est glissée dans le communiqué paru dans le bulletin du mois de novembre 2020, nous nous en excusons auprès de l'association.

Voici le communiqué rectificatif :

*« Le groupe des bricoleurs de l'association la Bougeotte d'Hirtzbach est à nouveau motivé pour embellir le village de décorations de Noël.*

*Cette année, les anges, les étoiles et les mots de Noël sont mis à l'honneur. Les couleurs retenues sont le vert, le rouge et le doré.*

*Nous recherchons des sapins naturels et des décorations dans le thème et les couleurs indiqués ».*

Si vous avez également envie de rejoindre le groupe de bricoleurs ou de décorer votre quartier, nous vous invitons à contacter Martine HELL au 07.84.44.05.71 ou Andrée RUEFF au 03.89.40.26.72.

Grâce à La volonté, à la persévérance et à la disponibilité de passionnés, les étoiles, lanternes et mots installés dans les sapins illumineront Hirtzbach en cette période de Noël si particulière cette année.

La Bougeotte remercie sincèrement tous les bénévoles, les employés communaux, les donateurs (sapins, décorations de Noël, luges...) et la mairie.

#### **4. Fonctionnement de la mairie**

Durant le confinement, les horaires d'ouverture du secrétariat de mairie restent inchangés.

Des attestations dérogatoires sont à la disposition du public en accès libre dans le hall d'entrée de la mairie.

En revanche, les sacs à déchets sont à retirer dans la salle d'attente durant les heures d'ouverture.

Le port du masque est obligatoire de même que la désinfection des mains et l'accès au bureau est limité à 1 voire 2 (couple) personnes maximum.

Il est également recommandé d'emporter son stylo personnel.

Les échanges par téléphone (03.89.40.99.21) et email ([mairie@hirtzbach.fr](mailto:mairie@hirtzbach.fr)) sont à privilégier, ainsi que les prises de rendez-vous et le dépôt de documents dans la boîte à lettres de la mairie.

N'hésitez pas également à consulter les informations relayées sur notre site « [hirtzbach.fr](http://hirtzbach.fr) », ainsi que sur la page Facebook récemment créée par la mairie, sans oublier le site de la Communauté de Communes Sundgau.

Comme lors du premier confinement, nous n'oublions pas nos aînés qui, plus que d'autres, souffrent de cette pandémie qui n'en finit pas.

Nous les assurons de tout notre soutien et encourageons les personnes isolées à se manifester pour nous faire part de leurs besoins (repas et soins à domicile, courses, retrait de médicaments en pharmacie,...) auxquels nous donnerons suite avec plaisir, dans le respect des précautions et gestes barrières.

#### **5. A propos des attestations dérogatoires**

N'oubliez pas, lors de vos déplacements, de vous munir également de votre carte d'identité ou passeport, ainsi que d'un justificatif de domicile si l'adresse indiquée sur la carte d'identité ou le passeport n'est pas la bonne.

#### **6. Communiqué de l'Association des Donneurs de Sang**

L'Association des Donneurs de Sang informe ses membres et toute personne intéressée qu'un Don du Sang sera organisé **le vendredi 04 décembre 2020, de 16 h 30 à 19 h 30 au Foyer Saint Maurice.**

**Le protocole sanitaire sera strictement respecté et la collation sera assurée par l'E.F.S.**

L'Association compte sur une participation massive, la période que nous vivons étant critique au niveau des stocks de produits sanguins.

La collecte du 09 octobre 2020 à CARSPACH a rassemblé 86 donateurs dont un certain nombre de Hirtzbachois. Qu'ils en soient sincèrement remerciés.

## **7. Chasse - Avis aux promeneurs**

Les chasseurs ont informé la municipalité que des battues auront lieu sur l'ensemble du territoire chassable **le samedi 05 et le dimanche 20 décembre 2020.**

## **8. Nettoyage des réservoirs d'eau potable**

La Com Com Sundgau informe que les réservoirs d'eau potable feront l'objet d'un nettoyage et d'une désinfection annuels :

- Le 24/11/2020 au matin pour le réservoir du haut ;
- Le 01/12/2020 au matin pour le réservoir du bas.

Cette opération n'aura aucune incidence sur la distribution d'eau, assurée normalement.

## **9. Annulation de la Fête de Noël des Aînés**

Crise sanitaire, confinement et restrictions obligent, la fête de Noël des aînés du village ne pourra pas avoir lieu cette année, hélas.

Les personnes âgées de 65 ans et plus se voient ainsi privées d'une tradition vieille de plusieurs décennies, pour la première fois depuis sa création !...

Espérons que l'année 2021 nous réservera meilleure fortune et permettra à tous nos aînés de se retrouver dans un an, sains et saufs. C'est notre souhait le plus ardent.

## **10. Marche populaire « La Tempête »**

Pour la première fois de son histoire, la marche populaire du 26 décembre n'aura pas lieu cette année (22<sup>ème</sup> édition : annulée).

Ses organisateurs entretenaient longtemps l'espoir de la maintenir, mais c'était sans compter la dégradation de la situation sanitaire, la prolongation de l'état d'urgence et les directives reçues de la Préfecture.

## **11. Info spéciale TRI – Fêtes de fin d'année**

Voici quelques consignes à respecter lors de la présentation des déchets relatifs aux fêtes de fin d'année :

- les emballages cadeau en **papier glacé** ou **films glacés** et l'ensemble des **nœuds d'emballage** ne sont pas ramassés dans le cadre de la collecte sélective. Ils doivent être évacués avec vos **ordures ménagères**. A l'inverse, les emballages cadeau en papier peuvent être mis dans le sac transparent.
- Les cartons doivent impérativement ne pas être fermés et être mis à plat** pour faciliter leur manutention. Les éléments en polystyrène sont recevables au tri (sac transparent).

- ❑ **Les jouets en plastique et les peluches** dont vous souhaitez vous débarrasser ne doivent pas être mis dans le sac transparent. Vous pouvez vous rapprocher d'un organisme de bienfaisance (Croix Rouge, Terre des Hommes,...) ou les évacuer avec les **ordures ménagères**.

## **12. Tri en déchèterie**

- ❑ Les jouets électriques doivent être apportés en déchèterie ;
- ❑ Les appareils électroniques hors service peuvent être jetés en déchèterie ;
- ❑ Les sapins défaits de toute décoration et d'emballage sont à déposer en déchèterie ou dans la benne à déchets verts ;
- ❑ Les sapins en plastique sont à jeter en déchèterie, dans la benne à « encombrants ».

### **Conteneur à déchets verts : attention au feu (RAPPEL)**

Avant de déverser des cendres dans le conteneur à déchets verts, il convient de s'assurer que les cendres soient complètement froides, **afin d'écartier tout risque d'incendie, comme cela se produit encore trop souvent !!!**. Faisons preuve de bon sens et de vigilance !

## **13. Règles générales à respecter durant le confinement – ce qui est autorisé et ce qui ne l'est pas**

- ❑ **Port du masque obligatoire (nez et bouche couverts) :**
  - Pour toutes les personnes de 11 ans et plus dans tous les lieux publics clos et les transports publics (bus, tram, taxi, VTC, covoiturage, avion,...) ;
  - pour les élèves du primaire dès l'âge de 6 ans, dans le secondaire et au-delà ;
  - sur tous les marchés, couverts ou non ;
  - sur les aires de stationnement et les espaces extérieurs des centres commerciaux, super et hypermarchés ;
  - **dans un rayon de 50 m autour des entrées et sorties :**
    - des établissements d'enseignement (**écoles**, collèges, lycées), crèches et accueils périscolaires ;
    - des gares et aéroports ;
    - des lieux de culte quand des cérémonies funéraires y sont célébrées ;
    - des services publics et administrations ouverts au public ;
    - des établissements sanitaires, sociaux et médicaux sociaux.

❑ Commerces et établissements recevant du public :

- Les commerces « non essentiels » sont fermés ;
- les services publics, commerces de gros, marchés (alimentaires uniquement) et laboratoires d'analyse restent ouverts ;
- les parcs, jardins et plans d'eau restent accessibles.

❑ Actes et services à domicile :

Sont seuls autorisés :

- la garde d'enfants à domicile ;
- l'assistance aux personnes âgées et handicapés ;
- l'entretien du domicile ;
- la livraison du repas, de linge, de courses ;
- l'assistance informatique et administrative ;
- le soutien scolaire ;
- l'intervention de professionnels pour des travaux d'entretien (plomberie, chauffage, peinture,...) ou effectuer un déménagement.

❑ Vie sociale – loisirs :

Sont seuls autorisés :

- L'accès aux parcs, jardins publics, forêts, berges, plans d'eau et lacs situés à moins d'un km du domicile et pour une durée n'excédant pas une heure ;
- rendre visite à ses proches en EHPAD ;
- accéder à un cimetière ou un lieu de culte (Attention : les messes restent interdites, sauf la célébration des obsèques dans la limite de 30 personnes).

❑ Rassemblements :

Interdits sur la voie publique ou un lieu ouvert au public mettant en présence de manière simultanée plus de six personnes.

❑ Travail :

Le port du masque est obligatoire en entreprise, dans tous les espaces clos et partagés, sauf les bureaux occupés par une seule personne.

❑ Les frontières internes à l'Union Européenne restent ouvertes, mais pas les frontières extérieures.

Les points de passage frontaliers terrestres et ferroviaires avec l'Allemagne et la Suisse sont ouverts avec obligation de présenter une attestation dérogatoire.

## ❑ Sport

Les établissements sportifs couverts et de plein air restent fermés sauf pour :

- les activités des sportifs de haut niveau ;
- les groupes scolaires et périscolaires ;
- l'activité physique de personnes munies d'une prescription médicale ou présentant un handicap reconnu par la MDPH.

Et n'oublions pas, dans nos déplacements, de nous munir d'une attestation dérogatoire, de bien cocher la ou les cases correspondant à l'objet du déplacement et de l'accompagner d'une pièce d'identité et s'il y a lieu, d'un justificatif de domicile et de tout autre document utile, à présenter en cas de contrôle

### **Réponses du Préfet à des questions se rapportant au confinement :**

- les associations ne sont pas autorisées à tenir leur assemblée générale et les salles de fêtes ou polyvalentes sont interdites d'accès (sauf groupes scolaires) ;
- les mariages et les PACS peuvent être célébrés dans la limite de 6 personnes (époux + témoins) ;
- les déchèteries et bennes à déchets verts restent ouvertes (cocher soit la case 2, soit la case 7 de l'attestation dérogatoire) ;
- les aires de jeux sont accessibles à condition d'être situées à moins d'un km du domicile et dans la limite d'une heure par jour ;
- l'accès à un étang est autorisé pour y pêcher, aux mêmes conditions qu'au point précédent (moins d'un km et une heure maximum) ;
- les marchés de Noël ne sont autorisés que si les stands vendent des produits alimentaires ;
- il est interdit de laver sa voiture dans une station de lavage ;
- les groupes scolaires ne peuvent pas se rendre à la piscine.

Ces réponses ont été données lors de séances « Facebook Live » organisées par le Préfet courant novembre 2020.

**N° vert spécial COVID à appeler pour toutes questions : 0800 130 000.**

## **14. Propreté et civisme**

Ces temps-ci, on constate un laisser-aller inquiétant dans le village en matière de propreté, à constater le nombre important de **masques chirurgicaux et de sachets contenant des déjections canines** observés dans le ruisseau et sur la voirie communale. Ce comportement est autant irresponsable qu'intolérable !

Alors faisons preuve de civisme et préservons l'environnement en jetant nos déchets dans les nombreuses poubelles et bornes canines présentes dans le village.



Un soin tout particulier doit être apporté aux masques usagés, potentiellement vecteurs du virus, en les jetant dans un sac poubelle dédié, à mettre dans le bac à ordures ménagères (noir)..

## **15. La RD 25 change de numérotation**

La RD 25 traversant notre village en son centre (axe Hirsingue – rue du Château – rue de Carspach – Carspach) a vu ses règles de nommage évoluer à compter du mois d'octobre 2020, et s'intitule désormais : **RD 258**.

En effet, la loi du 29.07.2019 a confié à la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA) la gestion de l'ensemble des voiries départementales, nationales et autoroutières non concédées présentes sur son territoire.

Or parmi ces axes routiers, une centaine présentent des doublons d'identification lors de cette fusion. Par exemple, le Haut-Rhin et le Bas-Rhin ont chacun une RD 1.

Aussi, pour éviter les risques de confusion pouvant altérer la bonne gestion de ces axes en termes de programmation d'entretien, les deux assemblées (68 + 67) ont ainsi décidé d'effectuer une renumérotation des voies concernées.

La RD 25 en fait partie et devient donc la RD 258.

## **16. Départs et arrivées dans le village**

Les personnes établies depuis peu dans le village sont les bienvenues. Elles sont invitées à venir s'inscrire à la mairie où elles pourront s'informer sur les formalités à accomplir à l'appui de leur changement d'adresse, s'inscrire sur la liste électorale, se renseigner sur les modalités d'obtention des conteneurs et sacs à déchets et obtenir tous renseignements utiles sur le village et ses services.

Quant aux personnes quittant le village, elles seraient également bien aimables d'en informer la mairie et de lui communiquer leur nouvelle adresse.

Ce signalement incombe aussi aux propriétaires – bailleurs (un simple appel téléphonique de leur part à la mairie serait très apprécié !).

Pour la petite histoire, et en application du droit local, tout citoyen à l'obligation de se déclarer en mairie quand il emménage dans une commune d'Alsace-Moselle.

Créé en 1883, le fichier domiciliaire reste de droit positif en Alsace-Moselle, alors qu'il est interdit partout ailleurs en France, conformément à la jurisprudence du Conseil Constitutionnel consacrant la liberté d'aller et de venir...

## **17. Avis aux propriétaires et copropriétaires bailleurs**

Le Cercle des Propriétaires et Copropriétaires du Pays de SAINT-LOUIS, d'ALTKIRCH et de SIERENTZ invite les propriétaires et copropriétaires bailleurs à le rejoindre.

Son but consiste à donner l'information et les conseils nécessaires pour que chaque propriétaire bailleur puisse se mettre en conformité et s'adapter continuellement aux nouvelles lois en vigueur. Assisté de conseillers juridiques, il est amené à prodiguer de précieux conseils dans la gestion des relations avec les locataires, dans tous les domaines.

La cotisation annuelle est de 25 €.

Des permanences sont organisées à ALTKIRCH le 2<sup>ème</sup> lundi du mois de 17 h 30 à 19 h 00, à la Mairie (5 place de la République).

Contact : 03.89.68.41.98.

Mail : [cercledesproprietaires@wanadoo.fr](mailto:cercledesproprietaires@wanadoo.fr)

Site : [www.cercleproprietaires.com](http://www.cercleproprietaires.com)

## **18. Communiqué de la Mission Locale Sundgau 3 Frontières (MLS3F)**

La MLS3F accompagne les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire pour faciliter leur accès à l'autonomie, avec un objectif prioritaire : l'emploi.

Dans le parcours du jeune, la formation professionnelle est une étape très importante. Elle concerne aussi bien des jeunes non diplômés ayant besoin de se qualifier que des jeunes diplômés en reconversion ou souhaitant poursuivre leur qualification, se perfectionner, se spécialiser...

A cet égard, la MLS3F propose tout un panel de formations, ainsi que des possibilités de financement par la Région.

Alors si vous avez entre 16 et 25 ans et que vous recherchez une formation, n'hésitez pas à pousser la porte de la MLS3F, au Quartier Plessier à ALTKIRCH !

Contact : 03.89.08.96.71. – Email : [accueil@mls3f.fr](mailto:accueil@mls3f.fr)

## **19. Ouverture d'une Maison des Adolescents à ALTKIRCH**

Depuis un an, l'antenne sundgauvienne de la **Maison des Adolescents** (MDA) du Haut-Rhin a ouvert ses portes **chaque mercredi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h, au sein de l'ancien tribunal d'instance, 4 Place de la République à ALTKIRCH ;**

La MDA s'adresse aux jeunes de 12 à 25 ans, ainsi qu'à leur famille et entourage proche.

Ses missions principales consistent à répondre au mal-être adolescent (relations avec les parents, avec les pairs, isolement, difficultés scolaires, addictions, sexualité...) et à soutenir les parents.

Accueil sur rendez-vous à prendre au 03.89.32.01.15.

Une équipe de professionnels assurera cet accueil (psychologues, infirmières, éducateur spécialisé, sage-femme, médecin).

## 20. Petites annonces

- ❑ **Sandra BURGY, réflexologue** dans l'impossibilité d'accueillir du public durant le confinement, propose des chèques cadeau à offrir à Noël ou pour toute occasion (anniversaire,...).  
La séance bénéficiera d'une remise de 5 %.  
Vous pouvez adresser vos commandes au 06.14.13.52.48 ou par email : [sandra.reflexologue@outlook.fr](mailto:sandra.reflexologue@outlook.fr)  
Sandra vous remercie de votre soutien.
- ❑ Jeune femme sérieuse propose ses services pour effectuer des travaux ménagers chez les particuliers (accepte CESU).  
Contact : 06 27 79 41 20

## 21. Remerciements

- ❑ Vous avez eu la délicatesse lors du décès de notre maman de nous témoigner par un geste personnel la part que vous prenez à notre peine. Nous en avons été sincèrement touchés et tenons à vous dire notre profonde gratitude. Les enfants de la défunte Marthe HELL.
- ❑ Antoinette HAENNIG a été très touchée par les nombreuses marques de sympathie et d'attention qui lui ont été témoignées à l'occasion de son 90<sup>ème</sup> anniversaire.  
Elle remercie sincèrement les élus, le Crédit Mutuel, les voisins et amis, ainsi que sa famille pour les pensées, appels téléphoniques, gestes et présents qu'ils lui ont adressés.
- ❑ **L'A.P.E.I. de HIRSINGUE** remercie chaleureusement la population de HIRTZBACH pour sa générosité et l'excellent accueil qu'elle a, une fois de plus, réservé à son opération « Brioches » qui a rapporté la somme de 1 832,50 € pour 364 brioches vendues !  
L'A.P.E.I. associe les vendeurs bénévoles à ce résultat qui lui permet de financer une partie des travaux de rénovation des chambres et de poursuivre l'humanisation des unités de vie du Foyer Jean Cuny de HIRSINGUE.

## 22. Etat civil

### ❑ Naissances

- Le 13 octobre 2020 à MULHOUSE est née Hermine, qui fait la joie de ses parents Johann SIRGUEY et Emily SCHWOB et de son frère Alaric, demeurant ensemble 35 rue du 21 Novembre ;
- le 29 octobre 2020 à MULHOUSE est née Capucine qui fait la joie de ses parents, Thibault LÜGINBÜHL et Sophie KNECHT-WALKER et de son frère Antonin, demeurant ensemble 88 rue Principale.

Nous adressons nos sincères félicitations aux heureux parents !

## ❑ Décès

Le 29 octobre 2020 à HIRTZBACH s'est éteinte Marthe HELL née HASSLER, dans sa 89<sup>ème</sup> année.

## **23. Les grands anniversaires de décembre 2020**

66 ans :	M. MUNCH	Denis
	Mme LEJEUNE	Francine née BUBENDORFF
	Mme JUND	Monique née HEINIS
67 ans :	M. EHRET	Jean-Claude
	M. LITZLER	Serge
	Mme KLUSKA	Andrée née SCHOENIG
	Mme SIMON	Raymonde née DOPPLER
68 ans :	Mme MUNCH	Nicole née GRIENENBERGER
73 ans :	Mme WALTER	Irène née MEISTER
	Mme SCHURCK	Yveline née MARCHYLLIE
	M. DIDIER	Jean-Claude
74 ans :	M. BLAES	Pierre
77 ans :	M. SCHMITT	François
	M. LAGROST	Michel
79 ans :	Mme GRATZ	Marguerite née MEYER
80 ans :	Mme KAUFMANN	Marie-Jeanne née WALCH
82 ans :	Mme BIHR	Marie-Louise née KUHN
85 ans :	Mme MEYER	Margot née DIEBOLT
87 ans :	Mme RICH	Miriam née HAETTICH
88 ans :	Mme WALCH	Marie-Jeanne née PFLIEGER
89 ans :	Mme LIGIBEL	Christiane
98 ans :	Mme HELL	Marie-Louise née BILGER (doyenne du village !)

### **Horaires d'ouverture de la Mairie de HIRTZBACH**

**Tél : 03.89.40.99.21 – Fax : 03.89.40.96.40**

**Courriel : [mairie@hirtzbach.fr](mailto:mairie@hirtzbach.fr)**

- Les lundis et mercredis de 11 h à 12 h et de 17 h à 18 h ;
- Les mardis et jeudis de 10 h à 12 h ;
- Les vendredis de 17 h à 18 h 30.